

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE
SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

Réhabilitation de la décharge de NERY-SAINTINES

Réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance
du 13 mai 1998

Une réunion de la Commission locale d'Information et de Surveillance pour le site de l'ancienne décharge de déchets industriels de NERY-SAINTINES s'est tenue à la Sous-Préfecture de Senlis, le mercredi 13 mai 1998, sous la présidence de M. Michel BILAUD, Sous-Préfet.

Participaient à cette réunion :

- M. MASURE, Conseiller Général de l'Oise,
- M. DE SMET, Maire de Saintines,
- M. GOUJARD, Maire de Béthisy-Saint-Pierre,
- M. LAVILLE, Président de l'association des riverains de la décharge,
- Mme ROUBEROL, association des riverains de la décharge et mairie de Béthisy-Saint-Martin,
- M. FURRY, Direction Régionale de l'Environnement de Picardie,
- M. POUPEL, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de de l'Environnement de Picardie - Subdivision de Beauvais,
- M. VEYRET, Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. HEYMAN, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. FOUBERT, Direction Départementale de l'Equipement - Subdivision de Crépy-en-Valois,
- M. MERCIER, Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours,
- M. METTIER, A.D.E.M.E. Picardie,
- Mme DANNEEL, Sous-Préfecture de Senlis,
- Mme DUMONT, Sous-Préfecture de Senlis,
- M. QUERE, Stagiaire ENA.

Etaient excusés :

- M. DEGAUCHY, Député de l'Oise,
- M. le Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Président du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (R.O.S.O.),
- Mme le Maire de Saint-Sauveur,
- M. le Maire de Néry.

.../...

I/ Suivi de la qualité des eaux de la nappe des sables :

Depuis avril 1997, les Laboratoires Wolf Environnement ont été chargés par l'ADEME d'effectuer le suivi trimestriel des eaux de la nappe des sables. Le réseau de surveillance comprend 9 points de prélèvement pour les campagnes de mai et septembre et 11 points pour celles de juillet et décembre.

Les résultats complets des prélèvements des différentes campagnes ainsi que les rapports du BURGEAP qui est chargé du suivi et de l'interprétation de ces résultats, sont à la disposition des membres de la CLIS à la Sous-Préfecture, Bureau de l'Environnement.

M. BILAUD donne connaissance des conclusions des deux derniers rapports du BURGEAP qui signalent une certaine stabilité des concentrations en polluants à l'échelle de quelques années, avec apparition de temps en temps de pics de pollution.

II/ Point sur la mission ADEME :

* Etude sur la nappe profonde :

Cette étude concerne la nappe de craie qui alimente le captage de Verberie.

M. METTIER indique q'un appel d'offres a été lancé en début d'année auprès de cinq entreprises. La Société BURGEAP a été retenue pour effectuer cette étude qui se déroulera en deux phases et dont le coût s'élève à 1,8 MF.

- la première phase aura pour but de déterminer l'existence d'une ou de deux nappes. A cet effet, un ou deux piézomètres seront installés sur le site de la carrière.

- la deuxième phase servira à démontrer s'il existe ou non un stock de polluants dans cette nappe profonde. Dans l'affirmative, un réseau de piézomètres sera installé entre Vaucelles et Verberie afin de vérifier l'étendue de la pollution et d'évaluer les risques sur le captage de Verberie.

La DDASS précise qu'un contrôle bi-annuel est effectué par ses services sur ce captage et qu'aucune trace de polluants n'a été trouvée.

* Etudes sur les odeurs et la corrosion des fûts :

Au terme d'un arrêté en date du 30 mars 1998, le Préfet a confié à l'ADEME la réalisation d'une étude complémentaire d'impact sur l'environnement des résurgences et des émanations des C.O.V. ainsi qu'une étude de la dégradation et de résistance à la corrosion des fûts au contact de sols de nature différente.

M. METTIER précise que, concernant l'étude sur les résurgences, un appel d'offres a été lancé le 7 avril 1998 auprès de trois entreprises, pour un coût évalué à environ 800 000 Francs.

Quant à l'étude relative à la corrosion des fûts, elle sera conduite par un laboratoire du CETIM.

.../...

** Chantier pilote :*

Un chantier pilote constitué d'une petite fosse et d'une grande fosse va permettre l'extraction de 10% des déchets existants.

Dans la petite fosse, on procèdera à la réalisation d'une tranchée, à l'extraction des fûts et à l'analyse du contenu des fûts et de la terre afin d'évaluer son niveau de pollution.

Dans la grande fosse, où des déversements de liquide ont été effectués, il est prévu une reconnaissance des déchets avec forage horizontal en-dessous de la fosse ainsi qu'une étude topographique du fond.

Les délais :

Un appel à candidatures a été lancé auprès de plusieurs entreprises.

Un marché sur appel d'offres restreint sera adressé aux sept ou huit entreprises qui seront retenues.

La réponse des entrepreneurs devrait intervenir aux environs du 14 juillet 1998 et la signature du marché fin novembre.

L'exécution du chantier prendra de 5 à 6 mois.

M. BILAUD rappelle que les propriétaires des terrains concernés ont signé les autorisations nécessaires et les servitudes ont été notifiées au notaire.

M. METTIER ajoute qu'un cabinet d'avocats a été missionné par l'ADEME pour examiner les modalités d'indemnisation des propriétaires qui ont subi des dommages lors de la réalisation de la tranchée drainante ainsi que pour étudier la possibilité éventuelle de louer les locaux de M. CATIMEL.

M. MASURE indique que le chantier pilote peut servir de première phase au chantier final de traitement complet du site.

Les représentants de l'association et les élus perçoivent plutôt le chantier pilote comme un recul et demandent un traitement global du site. Ils se posent toujours la question de connaître les raisons qui ont motivé l'arrêt de la procédure qui était pourtant déjà bien engagée.

M. BILAUD rappelle que le comité de gestion a souhaité la réalisation de ce chantier pilote avant le traitement global du site, dans un souci légitime de bonne gestion des fonds publics.

M. MASURE insiste sur la nécessité d'obtenir du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, un engagement ferme de traiter le site jusqu'à son terme.

.../...

* Le financement des études et travaux :

- Le chantier pilote : son coût sera prélevé sur l'enveloppe globale de 122,9 MF.
- Les études olfactives : le comité de gestion de la taxe D.I.S. a alloué une enveloppe supplémentaire de 1 MF.
- Les études sur la qualité des eaux : le comité a également octroyé une enveloppe supplémentaire d'un montant de 2,1 MF.

M. le Maire de SAINTINES pose la question de savoir ce qui se passera si l'enveloppe prévue se révèle insuffisante pour le traitement global du site.

M. METTIER précise qu'une nouvelle demande sera déposée auprès du comité de gestion pour obtenir une enveloppe supplémentaire.

III/ Point sur les demandes de l'association :

M. LAVILLE rappelle qu'en octobre 1997, l'association avait sollicité le Ministère en vue notamment de la nomination d'un collègue d'experts afin d'établir un audit de toutes les études commanditées par l'ADEME.

L'association se réjouit de la décision du comité de gestion qui, lors de séance du 1er avril dernier, a confirmé l'intervention de trois personnes qui ont travaillé sur le site de MONTCHANIN.

M. le Sous-Préfet ajoute que le Ministère a notifié au Préfet l'accord du comité de gestion pour engager une mission d'expertise présidée par M. de MARSILY et lui a demandé de prendre un arrêté de travaux d'office chargeant l'ADEME de procéder à la commande de l'étude susvisée.

M. POUPEL indique que la DRIRE transmettra au Préfet, sous quinzaine, le projet d'arrêté préfectoral dont il s'agit.

M. METTIER fait part aux membres de la CLIS du contenu de la mission d'expertise proposée par M. de MARSILY.

La copie de ce cahier des charges est jointe en annexe au présent compte rendu.

M. BILAUD clôt la séance en remerciant les participants et en proposant que M. de MARSILY soit invité à la prochaine réunion de la C.L.I.S. afin d'exposer les conclusions des travaux de la mission d'expertise.

Le Sous-Préfet,

Michel BILAUD

DECHARGE DE NERY-SANTINES

Proposition de Mission d'Expertise sur l'Evaluation des Impacts et la Recherche de Solutions de réhabilitation.

G. de Marsily, Université Paris VI
H. Durand, Cabinet Garreau-Bédier-Boussu
P. Sylvestre, CETE de Lyon

1 - PROPOSITION TECHNIQUE

Une analyse rapide des éléments techniques communiqués le 8 Décembre 1997 sur la décharge de Néry-Saintines montre qu'il existe trois zones de risques :

- les déchets enfouis dans la carrière,
- les sources émergentes du coteau de VAUCELLES, avec leurs nuisances olfactives,
- la pollution de la nappe des sables de cuise, avec les risques de contamination de celle de la craie.

Pour mener à bien cette mission, quatre phases seraient à envisager. Les trois premières correspondent à l'expertise technique proprement dite, la quatrième à l'établissement des bases techniques et estimatives d'un projet modifié de réhabilitation.

Phase n°1 : analyse des différents documents techniques

Cette phase consiste en l'analyse des différents documents techniques consacrés au site et donnés dans la bibliographie de la Note de l'ADEME de juillet 1997. Les dernières études souhaitées par le Comité de Gestion de la taxe des DIS sur la quantification des résurgences, la tenue des fûts (Note du LEREM), ainsi que les derniers résultats des mesures d'odeurs seront également interprétés.

Cette analyse sera complétée par une consultation de l'ADEME, ainsi que des bureaux d'études impliqués, BURGEAP, IFP, IRH, SIMECSOL, ECOTHEME, WEDECO et EUROPOLL. Ainsi qu'il est indiqué ci-dessous, cette consultation sera accompagnée d'une concertation étroite avec les élus, associations et administrations concernées par le site, et, bien sûr, avec vos services.

L'objectif de cette phase est de tenter d'établir l'impact réel, actuel et futur, des trois sources de nuisances évoquées ci-dessus et ainsi d'être en mesure de se prononcer sur l'opportunité de leur traitement.

Si, à l'issue de cette première phase, des investigations complémentaires s'avéraient nécessaires, nous en établirions la faisabilité et les modalités de réalisation en concertation avec vos services.

Phase n°2 : analyse critique des solutions techniques actuellement envisagées et recherche de variantes

Cette phase consiste en l'analyse des cahiers des charges des consultations ainsi que des réponses des soumissionnaires pour les travaux d'évacuation de déchets, tant sur les solutions développées antérieurement que sur les solutions techniques nouvelles élaborées en phase 1. L'objectif de cette phase est double :

- d'une part, procéder à la réévaluation technique et financière des solutions actuelles,
- d'autre part, définir des solutions variantes économiquement viables qui intègrent l'analyse des risques réalisée en phase n°1, et procéder à leur évaluation financière.

A l'occasion de cette phase, le groupe de travail sera vraisemblablement amené à entendre les entreprises ayant répondu aux consultations ou susceptibles de proposer des solutions différentes pour la réhabilitation.

Phase n°3 : concertation générale

Cette phase, qui s'effectuera en parallèle avec les deux premières, consiste en la consultation des élus locaux, des administrations et des associations locales.

L'objectif de cette phase est de compléter l'analyse technique du dossier par les points de vue exprimés par ces acteurs, et de rechercher en concertation avec eux les solutions de réhabilitation globale du site qui pourraient recevoir leur assentiment.

Il est prévu pour cette phase au moins trois rencontres avec les acteurs locaux :

- la première durant la réalisation de la phase n°1,
- la deuxième durant la réalisation de la phase n°2,
- la troisième pour l'élaboration définitive du projet de réhabilitation globale de la décharge de NERY-SAINTINES.

Phase n°4 : définition des bases techniques et estimatives du projet modifié de réhabilitation du site de NERY-SAINTINES

Cette phase consiste en l'établissement des bases techniques pour le traitement global du site qui sera élaboré en phase trois, pour être présenté à vos services.

Après concertation et validation par vos services, ce document pourrait être, à votre demande, présenté par nos soins au Comité de Gestion de la Taxe des DIS ainsi qu'aux acteurs locaux.

L'objectif de cette phase est d'adapter les résultats de l'expertise réalisée dans les phases 1, 2 et 3 pour obtenir à partir de l'expérience des membres de la Commission des solutions techniquement et économiquement réalistes.

2 - COMPOSITION DE LA MISSION

Pour réaliser cette mission, il serait fait appel aux compétences de certains membres de l'équipe technique qui a été en charge de la réhabilitation du site de MONTCHANIN, sur lequel vos services m'avaient autrefois confié une mission semblable : M. DURAND, chef de projet de la réhabilitation, M. SYLVESTRE, conseiller technique du Maître de l'Ouvrage, et M. NAVARRO, membre de la Commission d'experts du site de MONTCHANIN. Cette équipe serait complétée par Monsieur MONTIEL de la SAGEP, expert en traitement des eaux, et par un expert en Santé Publique, dont le nom reste à fixer.

Le délai global pour la réalisation de cette étude serait de 6 mois à partir de la date de lancement.

3 - PROPOSITION FINANCIERE

Par commodité, la proposition financière est quantifiée pour chacune des quatre phases en journées ingénieurs. Pour certaines parties de la mission, seuls certains membres de la Commission seront mobilisés.

En revanche, pour les réunions de concertation ainsi que pour l'établissement du projet définitif l'ensemble des membres de la Commission sera mobilisé.

Phase 1 : analyse des différents documents techniques

- Analyse des documents existants et consultation de l'ADEME des différents bureaux intervenus sur le site

- Rédaction d'un rapport de synthèse

soit

30 jours

Phase 2 : analyse critique des solutions et recherche de variantes

- Analyse du Cahier des charges

- Analyse critique des solutions retenues

- Consultation des quatre entreprises soumissionnaires

- Recherche de solutions alternatives

- Rédaction d'un rapport de synthèse

soit

25 jours

Phase 3 : concertation

- Consultation des différents acteurs locaux

- Trois réunions sur site

soit

20 jours

Phase 4 : établissement du projet de réhabilitation définitif avec présentation au Ministère de l'environnement

soit

15 jours

TOTAL

90 jours

90 jours x 5.450 F'

490.500 F HT

Secrétariat - Organisation des réunions
et frais de déplacement

59.500 F HT

Total

550.000 F HT

Paris, le 3 Février 1998

Gh. de Marsily

